

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 juillet 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 13 juillet 2017 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE		Brigitte TERRAZA	x
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS		Emmanuelle LAMARQUE	x
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC		Pierre CHAMOULEAU	x
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU		José BARATA	x
Jean-Robert BARBÉ	x		
Isabelle DESBORDES	x		



Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Jean BATTINI	x
Nicolas TREZEGUET		Nathalie GRIN	x
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER		Fabienne DUMAS	x
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD		Michel HOSTEINS	x
Hortense CHARTIER-HOUZÉ			x
Myriam DUCLERC			x
Gérard BOURG		Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		
Michel HOSTEINS	x		

Ordre du jour Conseil Municipal du 13 juillet 2017		
Brigitte TERRAZA	2017.04.01	Election du premier Adjoint au Maire

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Mme CENDRES-BARBE** et **Mme LAMARQUE** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

RAPPORT N°2017.04.01 : ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le procès-verbal du 23 mars 2014, dressé à l'issue des élections municipales relatif au renouvellement général des conseillers municipaux,

Considérant la lettre de démission de ses fonctions de Premier adjoint au Maire, de Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE, en date du 02 juin 2017, qui demeure conseiller municipal,

Considérant la lettre du Préfet de la Gironde portant acceptation de cette démission de fonctions du Premier adjoint au Maire en date du 03 juillet 2017,

Considérant qu'au terme de l'article L2122-15 du CGCT, la démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat. Le maire et les adjoints continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs,

Conformément à l'article L2122-14 du CGCT, lorsque le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement de l'adjoint dans le délai de quinzaine.

Conformément à l'article L2122-10 du CGCT, en cas de vacance, il est possible de désigner un nouvel adjoint, au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, dans l'ordre du tableau.

Dans ces conditions, il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouveau Premier adjoint au Maire.

Madame le Maire rappelle que ce conseil municipal est uniquement dédié à l'élection du Premier Adjoint et qu'à ce titre la liste des décisions et le procès-verbal seront envoyés en amont du prochain conseil. Elle indique que le conseil municipal aura lieu le mardi 26 septembre.

Elle rappelle que Monsieur Guillaume Bourrouilh-Parège a démissionné de ses fonctions de premier adjoint par lettre adressée au préfet le 2 juin 2017. Il demeure toujours conseiller municipal au développement économique et conseiller métropolitain. Par lettre du 3 juillet 2017 le Préfet a accepté cette démission et demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint dans un délai de 15 jours après réception de la lettre conformément à l'article L2122-14 du CGCT

Elle informe que conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles de l'élection du Maire, à savoir, au scrutin secret à la majorité absolue. Elle procède à l'appel à candidature aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Madame CENDRES-BARBE annonce qu'au nom des élus du groupe Bruges notre Ville elle propose la candidature d'Isabelle Desbordes

Madame le Maire la remercie et demande s'il y en a d'autres puis elle désigne Madame Cendres-Barbe comme secrétaire et Pierre Chamouleau et Emmanuelle Petit-Chotard comme scrutateurs pour le vote à bulletin secret.



Monsieur HOSTEINS souhaite savoir si le nombre d'adjoint va être maintenu et si une élection va être mise en place pour récupérer le nombre initial. Car cela ne figure pas à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle que Madame Desbordes est conseillère municipale et que Monsieur Bourrouilh-Parege redevient conseiller municipal.

Monsieur HOSTEINS est d'accord et dit qu'un poste d'adjoint est vacant.

Madame le Maire répond que non puisque il y a un seul poste d'adjoint vacant, celui de Monsieur Bourrouilh-Parège.

Monsieur HOSTEINS dit pour l'instant.

Madame le Maire demande pourquoi sachant que Madame Desbordes n'est que conseillère.

Monsieur HOSTEINS indique ne faire qu'une remarque et indique que lorsqu'il avait fait son discours il n'avait pas connaissance que Madame Desbordes était candidate.

Madame le Maire propose de faire l'appel et que chaque élu se lève pour aller voter.

Vote et dépouillement :

Suite aux votes elle annonce qu'il y a 31 votes puisque 2 conseillers de l'opposition n'ont pas pu donner de pouvoir.

Elle remercie la secrétaire et ses assesseurs et annonce les résultats :

Nombre de bulletins :31

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés pour Isabelle Desbordes : 25

Madame le Maire déclare Madame Desbordes élue Adjointe au 2^{ème} rang de la liste du conseil municipal. Elle l'invite à se rendre à ses côtés.

Monsieur HOSTEINS félicite sa collègue et est certain qu'elle saura assumer ses nouvelles responsabilités avec brio. Il annonce qu'en ce jour de fête nationale il est un peu provocateur. Il fait cette déclaration maintenant car il ne voulait pas perturber la sérénité du vote. Il dit :

« Madame le Maire, chère(s) collègues Nous avons appris la démission de Monsieur Bourrouilh-Parège à l'issue du dernier conseil municipal et savions conformément à l'article L2122-08 du CGCT que vous deviez convoquer un nouveau conseil pour pourvoir à son remplacement par l'élection d'un nouvel adjoint.

Nous avons perçu depuis plusieurs mois, et nous ne sommes pas les seuls, que les relations avec votre Premier Adjoint s'étaient dégradées. Et sa décision de quitter les instances locales et départementales du Parti Socialiste, suivi par son rapprochement et son engagement au mouvement « En marche » d'Emmanuel Macron, marquait son éloignement



de votre majorité. La campagne législative qui a suivi l'élection du président Macron a confirmé la fracture politique au sein de votre équipe. Pour mémoire je rappellerai au nom du Groupe Un Pour Tous Tous Pour Bruges, que votre Premier Adjoint soutenait ouvertement la candidature « En Marche », que l'une de vos colistières, conseillère municipale, était suppléante du candidat du Parti Communiste et que vous même Madame le Maire faisiez campagne pour le candidat du Parti Socialiste soutenant Benoit Hamon. Il me semble avoir vu un article vous présentant comme proche du Parti Socialiste et non plus comme membre de la société civile comme vous avez ni contesté ni démenti. Inutile de redonner les résultats puisque vos candidats, comme les nôtres, ont été battus y compris à Bruges. L'élection d'un nouvel Adjoint, à fortiori d'un Premier Adjoint et la définition de sa délégation ne concerne que votre équipe. « J'avais rajouté « fissuré » ne m'en veuillez pas ».

Notre groupe Un Pour Tous Tous Pour Bruges avait décidé de s'abstenir et n'a pas présenté de candidat. Je vous remercie Madame le Maire mais soyez assurée que si d'aventure vous décidiez de démissionner de votre poste de Maire pour rejoindre le mouvement « En Marche » et rejoindre votre Premier Adjoint, nous présenterions une candidature pour vous remplacer. Je vous remercie Madame le Maire et mes chère(s) collègues.

Madame le Maire remercie Monsieur Hosteins et indique que c'est un « merci républicain ». Elle rassure Monsieur Hosteins car il a oublié une tendance au niveau des élections qui était « Mélenchon » car dans l'équipe il y a des personnes qui ont voté pour ce candidat. Elle ne souhaite pas qu'il voit dans la démission de monsieur Bourrouilh-Parège un rapport avec son engagement à « En Marche », car d'ailleurs d'autres élus de son équipe ont voté pour Emmanuel Macron et c'est bien leur droit.

Ce qui importe et c'est ce qui fait la richesse de son équipe c'est que justement elle est diversement investie dans leur idée politique. Elle confirme qu'elle n'est pas encartée au PS et qu'elle est toujours dans une société civile mais que bien entendu elle a des idées qu'elle défend. Elle répète qu'en aucun cas la démission de Monsieur Bourrouilh-Parège n'est liée à cela mais ils peuvent en déduire ce qu'ils veulent.

Ce qu'elle note c'est que depuis le début du mandat c'est une première démission d'élus du Groupe Majoritaire simplement d'un poste d'Adjoint car il reste Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire. Elle indique ne faire même plus compte des démissions des collègues d'opposition depuis 2014 et si elle calcule bien il y avait un groupe d'opposition en 2014 alors que maintenant il y en a 2 et peut-être 3 ou 4 prochainement elle ne sait pas. Donc elle pense qu'il faut balayer devant sa porte avant d'aller voir celle du voisin.

Elle note que son équipe continue à travailler toujours dans le même esprit. C'est leur diversité qui fait leur richesse. Il y a des débats riches, intéressants et respectueux les uns les autres au sein de leur équipe et que cela continuera.

Elle conclut en indiquant qu'elle n'a pas l'intention de démissionner de son mandat de Maire et qu'il va donc falloir la supporter un petit moment.

Mme PETIT-CHOTARD demande qu'elles seront les délégations.

Madame le Maire répond que Monsieur Bourrouilh-Parège avait pour délégation les finances, le développement économique et les jumelages.



Les finances seront assez logiquement dédiées à Madame Desbordes qui a de multiples compétences. Elle était déjà en charge des Ressources Humaines. Elle trouve cela pertinent qu'elle ait les délégations Finances et Ressources Humaines

Concernant le jumelage Monsieur Bourrouilh-Parège ne sera pas remplacé en tant qu'Adjoint, car elle a des élus qui sont nommément et expressément désignés pour être plus particulièrement référents d'un jumelage.

Elle rappelle Jean Tortella pour Umkirch, Catherine Cestari pour Leven et Christine Colson-Tabouret pour Polanco. Elle indique que c'est elle qui coordonnera les élus ainsi que les élus qui siègent au conseil d'administration de l'association de JIB.

Concernant le développement économique la délégation de Monsieur Bourrouilh-Parège reste inchangée.

Pour finir, elle déclare levée la séance. Elle donne rendez-vous le 26 septembre 2017 pour le prochain Conseil municipal. La date des commissions n'est pas encore définie et leur sera indiqué rapidement. Elle invite l'assemblée à se rendre sur la place de l'Hôtel de ville pour la fête nationale et le feu d'artifice.